

08-09-10 octobre 2021

17ème Challenge national de bowling



LILLE (VILLENEUVE D'ASCQ)



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Le mot de la présidente fédérale



FNASCE
couleur passion

17e challenge national de bowling 2021

Le mot de la Présidente de la FNASCE

L'ASCEET 59 organise du 8 au 10 octobre 2021, le 17e challenge national de bowling.

C'est dans un cadre d'espaces naturels exceptionnel à Villeneuve-d'Ascq, dans le département du Nord, en région Hauts-de-France que se déroulera cette rencontre à seulement une dizaine de kilomètres de la frontière Belge.

Si Villeneuve-d'Ascq est bien connue pour son patrimoine culturel, le parc et son lac du Héron, le musée d'art moderne d'art contemporain et d'art brut, son musée de plein air et enfin son stade Pierre Mauroy... voici autant de sites à découvrir pendant mais aussi après votre séjour.

Je tiens à remercier Joëlle Gau, Présidente de l'ASCEET 59, son vice-président Jean-Marie Bocquet ainsi que toute sa dynamique équipe pour l'organisation de ce challenge qui sera un vrai moment de partage et d'échange convivial.

Fort de son enthousiasme et de son expérience, l'ASCEET 59 est impatiente de vous faire découvrir cette belle région et mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite de belles rencontres et des strikes en séries en gardant la tête haute sans jamais perdre la boule !

La Présidente de la FNASCE

Michèle JOSSIER

Le mot de la présidente de l'ASCEET 59

L'ASCEET 59 se lance dans le défi d'organiser à nouveau un challenge national de bowling sur le site exceptionnel de Villeneuve-d'Ascq, à deux pas du grand stade renommé Pierre Mauroy, situé au centre du département du nord et à une dizaine de kilomètres de la frontière Belge. Depuis votre dernière venue en 2014, vous vous êtes certainement entraînés.

L'ensemble des membres de notre association répondront présent pour vous y accueillir dans la convivialité et la bonne humeur propres aux gens du nord afin de vous faire passer un week-end inoubliable avec de multiples activités.

Véritable poumon vert de la métropole, Villeneuve-d'Ascq vous attend sur les 30 kilomètres de chemins piétonniers, les six lacs et 200 hectares d'espaces naturels dont un parc urbain de 50 ha, une zone naturelle du Héron qui ravira les amoureux des grands espaces boisés abritant plus de 220 espèces d'oiseaux.

Tous les compétiteurs et amateurs de bowling pourront se divertir et bénéficier des installations dans un cadre unique : 24 pistes à leur disposition à travers un lieu atypique, rythmé au son des boules et des quilles. L'important n'est-il pas de participer comme le disait Pierre de Coubertin ?

Le site permet de se restaurer sur place et de vous héberger à 5 minutes à pied du lieu du challenge.

Pour les accompagnateurs et randonneurs, une visite du vieux Lille en métro avec ou sans guide vous permettra de découvrir les atouts touristiques et de contempler la beauté architecturale des lieux. Si vous souhaitez rester sur Villeneuve-d'Ascq, le centre commercial V2 est à 10 mn à pied.

Les membres du comité directeur de l'ASCEET 59 mettront tout en œuvre, comme ils ont pu le faire précédemment pour le dernier challenge national de bowling 2014, pour que cet événement sportif se déroule dans la convivialité, le respect de chacun et la sécurité de tous.

Nous vous y attendons nombreux

La présidente de l'ASCEET 59



Le comité d'organisation

Joëlle GAU, Présidente : responsable challenge.

Jean-Marie BOCQUET, Vice-Président Sports : responsable commission sports

Patrick BLANCHART, adjoint Vice-président Sports,

Christine FLORENTIN, Vice-Présidente Culture : responsable commission accompagnateur

Thérèse DHAINÉ, Secrétaire Générale : responsable commission hébergement et récompenses

Catherine HAUSER, trésorière générale : responsable commission intendance, restauration, matériel

Ainsi que l'ensemble du comité directeur de l'ASCEET 59 et les bénévoles qui vous accueilleront tout au long du week-end

Région, Département d'accueil

Département du Nord

Le département du Nord appartient à la région Nord-Pas-de-Calais. Le département du Nord porte le numéro 59 et est composé de 6 arrondissements, 79 cantons et 652 communes.



Population du Nord

Les habitants du Nord étaient au nombre de 2 555 020 au recensement de 1999 et de 2 565 257 à celui de 2006. La superficie du département du Nord est de 5 742,74 km². La densité de population du département du Nord est de 446,70 habitants au km².

Les plus grandes villes du département du Nord en nombre d'habitants par rapport au recensement de 2007 sont: Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Villeneuve-d'Ascq, Valenciennes, Douai, Wattrelos, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Cambrai, Lambersart, Armentières, Coudekerque-Branche, Mons-en-Barœul, La Madeleine, Saint-Pol-sur-Mer, Grande-Synthe.

Ville d'accueil

Villeneuve-d'Ascq est née de la fusion en 1970 des trois bourgs d'Annappes, d'Ascq et de Flers. Elle a, depuis 1983, abandonné son statut de ville nouvelle et a fêté le 27 février 2010 ses 40 années d'existence. Avec 64 328 habitants, la ville poursuit aujourd'hui son essor avec les mêmes préoccupations d'équilibre dans le respect de l'environnement et selon les principes du développement durable.

Son logo résume à lui seul cette philosophie composée d'une sphère bleue représentative de l'innovation technologique et d'une feuille verte pour le respect de son environnement.

Situation

Au cœur d'une métropole franco-belge de près de 1,9 million d'habitants desservie par un large réseau de transports en commun (métro, bus, tramway, TER).

Environnement

Trente km de chemins piétonniers, 6 lacs, 200 ha d'espaces naturels, dont un parc urbain de 50 ha, la colline des Marchenelles et ses 120 000 arbres, la zone naturelle et préservée du Héron de 120 ha qui abrite 220 espèces d'oiseaux.



Villeneuve d'Ascq

Universités et recherche

1er pôle universitaire de l'Eurorégion, deux universités Lille 1 – sciences et technologies (18 500 étudiants) et Lille 3 – sciences humaines, lettres et arts (22 000 étudiants), un IUFM (institut de formation des maîtres), 6 grandes écoles.

Le stade Pierre Mauroy

Le stade Pierre-Mauroy est un stade de football situé à Villeneuve-d'Ascq, dans le Nord. Initialement nommé Grand Stade Lille Métropole, sa construction s'est achevée en juillet 2012.

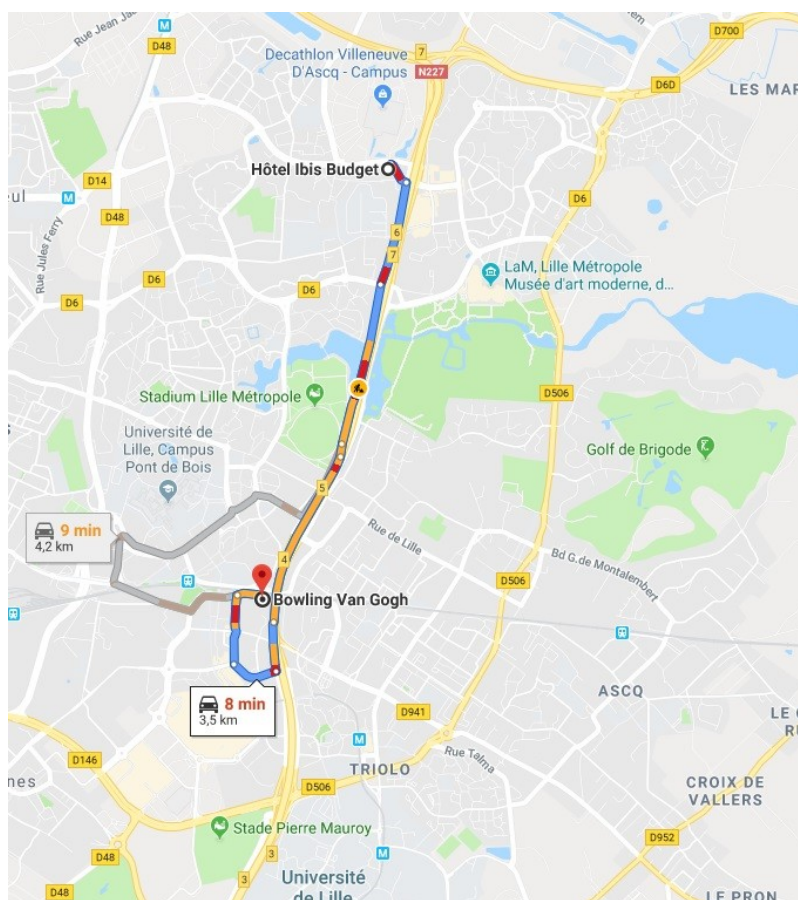
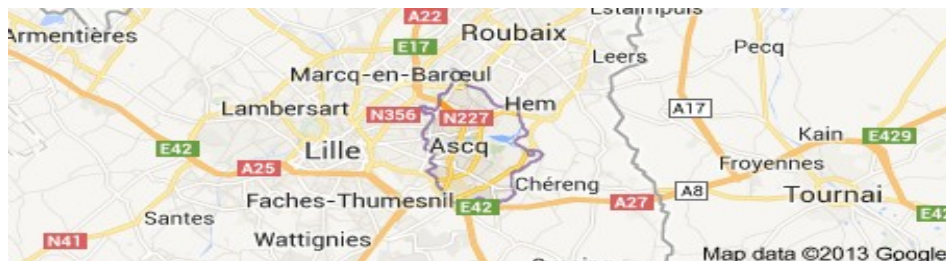
Avant même sa réalisation, il a été sélectionné par la Fédération française de football (FFF) pour recevoir des matches de l'Euro 2016. Métropole, le LOSC Lille y joue depuis la saison 2012-2013. Il s'agit du dernier grand projet de Pierre Mauroy à la tête de Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU).



Manifestations nationales de la FNASCE
organisées par l'ASCEET 59

- en 1977 challenge national de volley à Lille
- en 1987 congrès National FNASCEE au Touquet (congrès organisation régionale)
- en 1988 1er challenge national de Bridge à Lille
- en 1990 Challenge National de Football au Touquet
- en 1990 Dunkerque Organisation de la Ville de Départ du 1er raid cycloportif sécurité routière de la FNASCEE de DUNKERQUE à HYERES
- en 1991 Challenge national de Volley à Valenciennes
- en 1992 Challenge national de Cyclisme à Fourmies
- en 1998 Challenge national de Football à Coudekerque-Branche
- en 2004 Challenge national de Pétanque à Armentières
- en 2011 Ronchin Ville arrivée Raid cyclo sécurité routière FNASCE
- en 2014 Challenge national de Bowling à Villeneuve d'Ascq
- en 2015 challenge national pétanque en triplettes Région à Marcq en Calais
- en 2018 Challenge national de pétanque en doublette à Saint Saulve
- en 2020 1er challenge national arts martiaux à valenciennes
- en 2020 17e challenge national de Bowling à Villeneuve d'Ascq

Situation générale et plan d'accès



Réseau ferroviaire

Villeneuve-d'Ascq est à 10 minutes en métro ou en train des gares Lille-Flandres et Lille-Europe, ce qui lui fournit un accès rapide à un dense réseau de lignes régionales, nationales et internationales.

Réseau aérien

Le sud de Villeneuve-d'Ascq est à environ 5 kilomètres de l'aéroport de Lesquin.

Réseau routier

Villeneuve-d'Ascq est située au croisement de plusieurs grands axes autoroutiers :

A1 : Lille - Arras - Paris / Reims - Lyon

A22 : Lille - Anvers - Pays-Bas

A23 : Lille - Valenciennes

A27 : Lille - Tournai - Bruxelles / Liège - Allemagne

A25 : Lille - Dunkerque - Calais - Angleterre

L'A22, l'A23, l'A27 et l'A25 sont entièrement gratuites. L'A1 est gratuite jusqu'à Arras.

Métro

Les deux lignes du métro de l'agglomération de Lille exploitée par Transpole desservent Villeneuve-d'Ascq via les stations suivantes :

ligne 1 : Quatre Cantons - Stade Pierre-Mauroy, Cité Scientifique, Triolo, Villeneuve d'Ascq - Hôtel de Ville, Pont de bois.

ligne 2 : Fort de Mons, Les Prés, Jean Jaurès (et sont très proches Wasquehal - Pavé de Lille, Wasquehal - Hôtel de ville)

Bus

De nombreuses lignes de bus exploitées par Transpole desservent Villeneuve d'Ascq. Situation géographique de l'accueil, de l'hébergement, plan d'accès.

HOTEL IBIS BUDGET

ZAC du Tir à Loques,
9 Boulevard de Mons,
59650 Villeneuve-d'Ascq



Programme des compétiteurs

Vendredi 08 octobre 2021 :

À partir de 15h00 :

accueil des participants à la salle d'animation
vérification des inscriptions et des licences
installation en hébergement

Début des compétitions

16h30 : 1^{ère} série éliminatoire de 4 lignes : Groupe A

19h00 : pot de bienvenue

20h30 : Repas à l'assiette

Samedi 09 octobre 2021 :

08h30 : 1^{ère} série éliminatoire de 4 lignes : Groupe B

10h30 : 1^{ère} série éliminatoire de 4 lignes : groupe C

11h30 à 14h : *Repas à l'assiette en service continu*

13h15 : 2^e série éliminatoire de 4 lignes : groupe A

15h15 : 2^e série éliminatoire de 4 lignes : groupe B

17h15 : 2^e série éliminatoire de 4 lignes : groupe C

19h15 : proclamation des résultats des éliminatoires

20h00 : vin d'honneur

20h30 : Repas à l'assiette

22h00 : soirée dansante

Dimanche 10 octobre 2021 :

Les douze premières équipes classées, poursuivront le concours principal en Pétersen ; les 24 suivantes classées de la 13^e à la 36^e poursuivront en consolante 1 ; les équipes classées de la 37^e à la 60^e place joueront la consolante 2.

Repas à l'assiette de 11h30 à 14h00 en service continu

14 h 30 : remise des prix et cocktail de fin

Programme des accompagnateurs

Visite de Villeneuve-d'Ascq

Musée de plein air ou Musée LAM

Trente kilomètres de sentiers piétonniers cheminent dans ce vaste poumon vert constitué de centaines d'hectares de lacs, de collines, d'espaces naturels, de jardins publics et de zones agricoles. Au cœur de la métropole, Villeneuve-d'Ascq offre au visiteur une île de verdure, une bouffée de fraîcheur, une invitation permanente à la promenade et à la découverte de son musée moderne.



En 1995, 73 hectares du parc étaient classés « réserve naturelle volontaire ». Depuis 2002, le parc du héron est gérée par l'Espace naturel Lille métropole. D'Ouest en Est, sur les sentiers de promenade réaménagés pour permettre de mieux appréhender les différents milieux de vie, flore et faune, le promeneur a tout loisir de découvrir un paysage varié. Le parc de reconstitution archéologique « Asnapio » et le pavillon de chasse, témoins vivants de notre patrimoine, puis un espace pour la pratique de la pêche, la Ferme Petitprez, ainsi que le musée de plein air qui a pour but de valoriser le patrimoine architectural rural de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais .



Programme animation développement durable

Une exposition de la DIR Nord sera présentée

Sur le plan d'action zéro produit phytosanitaire

FAUCHAGE SOUS GLISSIERES



Démarche route propre :

Cette démarche vise à toucher l'ensemble des déchets ramassés sur les routes nationales et autoroutes gérées par la DIR Nord. Une quinzaine de types de déchets a été identifié. La priorité est mise sur 3 d'entre eux (déchets verts, cadavres d'animaux, pneus).

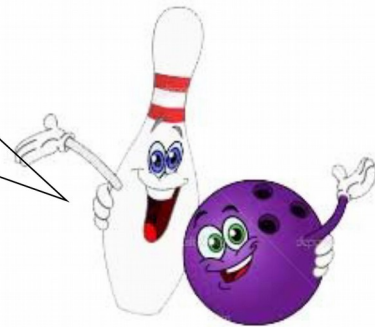
Implantation de ruches :



L'écopâturage contre la renouée du Japon



Et ils font quoi pour le développement durable les Ch'tis ?

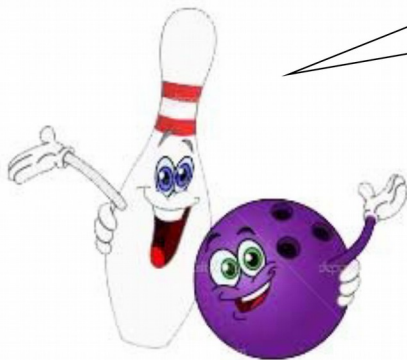


Il propose des tickets de métro pour toute personne qui souhaite venir nous voir en train ou aller visiter notre belle ville de Lille, pour les accompagnateurs, ils seront fournis dès l'inscription.

Tu as vu cet Hôtel Ibis, et bien il est à 3 minutes à pieds du bowling, pas besoin de prendre son véhicule, et l' hôtel Park inn By Radisson est à 800 mètres avec un parking sécurisé, à côté du Grand Stade et la zone commerciale d' Héron Parc et ciné UGC, ticket ciné adhérents

Bien sûr il y aura quand même une navette de prévue .

Sais tu où nous allons prendre nos repas?



Pas de problèmes, nos chtis ont tous prévu !

inutile de se déplacer tout est sur place au bowling : accueil - restauration - soirées avec DJ, tout ça à 3 minutes à pieds de l' hôtel Ibis et du Park inn.

Mais vous que comptez- vous faire pour le développement durable lors de votre visite dans le NORD - région des géants ?

Bowling Van Gogh

1 Rue des Vétérans,
59650 Villeneuve-d'Ascq



Règlement sportif Bowling 2021

Article 1 – Participants autorisés

Sont admis à participer :

- les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE *
- les ayants-droit d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée :
- les équipes partenaires invitées par l'ASCE organisatrice. Elles ne peuvent recevoir les trophées fédéraux.

** NB : les enfants de 25 ans et plus entrent dans la première catégorie en tant que membres extérieurs et doivent être titulaire d'une carte d'adhérent.*

Article 2 – Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 4 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations sportives nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer aux épreuves du challenge.

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice ou son représentant,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice ou son représentant,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le représentant de l'URASCE et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 5 – Contrôle des engagements

- À l'inscription :

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant ;
- le numéro de la carte d'adhérent ASCE ;
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra l'original ou la copie :

- du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive du bowling datée de moins d'un an à la date du challenge ;
- ou de la licence de la fédération sportive de tutelle ;
- ou de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée, portant la mention de non contre indication à la pratique sportive du bowling (datée de moins d'un an à la date du challenge ;
- la copie de la carte d'adhérent ASCE **avec la photo apposée.**

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

- Au moment du challenge :

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- soit sa carte d'adhérent à jour signée avec la photo apposée si la carte n'a pas été fournie lors de l'inscription,
- soit une pièce d'identité si la carte d'adhérent avec photo a été fournie lors de l'inscription ;
 - **pour un ayant-droit mineur :**
 - une pièce justificative de son identité (avec photo),
 - la carte de l'adhérent de rattachement (conjoint ou parent) à jour signée,
 - l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.

Attention : seules les cartes d'adhésion éditées sur le support de la FNASCE sont valables

Article 6 – Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

Article 7 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports de la FNASCE.

Article 8 – Trophées remis par la FNASCE

Ils sont au nombre de trois et sont obligatoires :

- ◆ **Le trophée fédéral** : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée première au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 20 – Classements ». Il est remis par le représentant fédéral.
- ◆ **Le trophée du ministre** : elle est obligatoirement attribuée à l'ASCE arrivée deuxième au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 20 – Classements ». Elle est remise par un représentant de l'administration.
- ◆ **- Le trophée du plus grand nombre** : il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants sportifs sur le challenge à l'exclusion de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui le remporte. Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports.

D'autres récompenses peuvent être remises à l'initiative de l'organisateur.

Article 9 – Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (vélos, raquettes, bateaux, etc.). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, un vol, etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assu-

rance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

Article 10 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

Article 11 – Soins - hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 12 – Désistement

Pour toute annulation jusqu'au 1^{er} octobre 2021 minuit, la moitié des sommes restera acquise, quel que soit le motif, y compris pour raisons médicales.

Après le 1^{er} octobre 2021, aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif, y compris pour raisons médicales.

Article 13 – Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 14 – Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de sa ou ses équipes.

Article 15 – Participants

L'épreuve est ouverte aux joueurs âgés d'au moins quinze ans à la date du challenge.

Un joueur ne peut participer au challenge qu'avec la seule doublette préalablement constituée.

Article 16 – Qualifications

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou inter régionale.

À l'issue de la date limite d'inscription, si le nombre d'équipes inscrites dépasse les capacités du bowling ou d'hébergement, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes par ASCE afin de permettre à un maximum d'associations de participer au challenge.

Article 17 – Tirages au sort des rencontres

L'association organisatrice en fixe les modalités et l'organise à sa convenance en veillant, toutefois, à ce que deux doublettes d'une même association ne jouent pas sur la même paire de piste pendant la phase qualificative. Les résultats du tirage au sort seront confiés au représentant de la commission permanente des sports.

Pour la finale disputée selon le système Petersen et les consolantes, l'attribution des pistes sera effectuée en fonction du classement des éliminatoires. Les doublettes d'une même association qualifiées pourront ainsi être opposées. †

Le challenge sera limité à 72 équipes réparties en 3 poules de 24 doublettes.

Article 18 – Catégories des participants

Sans objet.

Article 19 – Déroulement des rencontres

Dès le début de la partie, les joueurs devront s'assurer que leurs boules et celles de leurs adversaires répondent aux normes imposées.

Toutes les doublettes engagées disputeront huit lignes éliminatoires (deux séries de quatre).

Il n'y aura aucune majoration (handicap) de la première ou de la deuxième série pour déterminer le classement des équipes.

À l'issue de la phase éliminatoire, les 60 premières doublettes seront retenues pour disputer les phases finales.

- **Grande finale :**

- la grande finale se jouera, en Petersen avec un bonus de 50 quilles par match gagné. En cas de match nul, le bonus sera de vingt-cinq quilles par doublette.
- les équipes classées de 1 à 12 seront divisées en deux groupes de six équipes réparties comme suit :
 - Groupe A : les équipes classées 1, 3, 5, 7, 9, 11,
 - Groupe B : les équipes classées 2, 4, 6, 8, 10, 12,
- Après les cinq lignes de Petersen, des rencontres de classement entre les deux groupes (1er groupe A contre 1^{er} groupe B, 2e groupe A contre 2e

groupe B, etc.) permettront d'établir le classement final des douze premières doublettes.

- Consolante 1 :
 - Les doublettes classées de 13 à 36, à l'issue des éliminatoires, participeront à la consolante sur trois lignes.
- Consolante 2 :
 - Les doublettes classées de 37 à 60, à l'issue des éliminatoires, participeront à la consolante 2 sur trois lignes.

Pour les finales, les quilles de la phase éliminatoire ne seront pas conservées.

En cas d'égalité de quilles lors de la phase éliminatoire pour la 12^e place (qualification Pétersen), pour la 36^e place (qualification consolante 1) et pour la 60^e place (qualification consolante 2), il sera convenu que les équipes seront départagées par

1 - le nombre de victoires obtenues lors des 8 parties de la phase éliminatoire puis,

2 – le nombre de quilles de leur meilleure ligne obtenues lors des 8 parties de la phase éliminatoire puis,

3 – l'équipe demeurant la plus loin.

Article 20 – Classements

Un classement par doublette sera établi à l'issue des phases finales pour le concours en Petersen (Grande finale) d'une part et le concours « Consolante 1 » et « consolante 2 » d'autre part.

Pour ce classement, les points issus de la phase « Éliminatoires » (deux séries de 4 lignes), ne sont pas repris.

Le total des points des deux meilleures doublettes de chaque ASCE au titre des phases finales sera pris en compte pour établir le classement des ASCE.

Si une ASCE n'a qu'une doublette retenue pour les phases finales, une « doublette virtuelle » sera alors prise en considération comme seconde doublette.

Cette « doublette virtuelle » se verra attribuer le total de points moins une « quille » de la plus faible doublette des phases finales.

La meilleure ASCE, au titre du classement sur deux doublettes, se verra remettre le trophée FNASCE, la deuxième ASCE recevant le trophée du ministre.

Le classement individuel de la meilleure ligne ou de la meilleure série sera établi sur la base des résultats de la phase éliminatoire permettant ainsi à tous les compétiteurs d'y participer.

Ces classements sont établis sous le contrôle du représentant de la CPS qui les valide.

Article 21 – Récompenses

Au maximum, les trois premiers lauréats et les trois premières équipes classées seront récompensés.

Article 22 – Réclamations

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc.) sont immédiatement formulées auprès de la commission de contrôle avant le début de chaque partie. Elles peuvent être verbales ou écrites.

Les réclamations concernant des litiges, survenus pendant le déroulement d'une épreuve, devront être immédiatement formulées à la fin de cette dernière par écrit auprès de la commission de contrôle, dans ce cas, **le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.**

Les résultats des classements seront affichés un quart d'heure avant leur promulgation officielle. Les réclamations relatives aux résultats pourront être déposées auprès du représentant de la commission permanente des sports pendant ce laps de temps. Dès l'annonce officielle des résultats, aucune réclamation sur le classement ne sera recevable et les résultats considérés comme définitifs.



17e challenge national de bowling

8- 9 - 10 octobre 2021
Villeneuve d'ascq 59650

Date l'imité d'inscription : 10 SEPTEMBRE 2021

Fiche inscription individuelle

à envoyer à : ASCEET 59 - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Joueur Accompagnateur Ayant-droit

N° carte adhérent : ASCE :

Nom :

Prénom : Majeur Mineur, préciser la date de naissance :

Adresse administrative :

Téléphone/...../...../...../..... Mobile/...../...../...../.....

adresse

courriel :@.....

Le forfait hébergement est calculé sur la base d'un couchage en chambre double de deux personnes, petit déjeuner compris, les repas du vendredi soir au dimanche fin de la rencontre.

	Concurrents	Accompagnateurs
Forfait sportif	172	
Forfait accompagnateur	262	
Supplément chambre individuelle pour les 2 nuits	60	
Préciser la visite samedi		
Et, ou , dimanche matin ¹		
MONTANT TOTAL		

Je désire partager ma chambre avec :

Nom : Prénom : ASCE :

Si aucune personne n'est précisée, j'accepte d'être hébergé avec un participant d'une autre ASCE

oui non

Intolérance alimentaire oui non

En cochant cette case :

- j'accepte le stockage et le traitement de mes données personnelles à des fins d'organisation du challenge national de pétanque 2021.

- je déclare avoir pris connaissance du règlement et déclare en accepter le contenu sans restriction.

Vous avez la possibilité de demander la confirmation de l'effacement de ces données. Pour cela veuillez en faire la demande explicite auprès de Jean-Marie BOCQUET (Jean-Marie.Bocquet@cerema.fr) chargé du suivi des inscriptions.

Transport :

	Vendredi 08 octobre heure d'arrivée prévue	Dimanche 10 octobre heure de départ prévue
Voiture		
Train Gare de Lille		
Aéroport Lesquin		

Vu et certifié par le(la)président(e) de l'ASCE d'origine

Cachet de l'ASCE

**17e challenge national de bowling
08-09-10 octobre 2021
Villeneuve d'ascq 59650**

Fiche inscription des équipes

Date limite d'inscription 10 SEPTEMBRE 2021

à renvoyer à : ASCEET 59 - 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

ASCE.....N°

Coordonnées du représentant sur le site du challenge

Nom : Prénom :

Téléphone travail

Téléphone mobile :

<i>Équipe 1</i>	
capitaine	
Joueur	

<i>Équipe 3</i>	
Capitaine	
Joueur	

<i>Équipe 2</i>	
capitaine	
Joueur	

<i>Équipe 4</i>	
capitaine	
Joueur	

<i>Équipe 5</i>	
capitaine	
Joueur	

<i>Équipe 6</i>	
capitaine	
Joueur	

Rappel de l'article 16 du règlement du challenge de bowling 2021 :

En raison du nombre de pistes disponibles (24), le nombre d'équipes est limité à 72. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'équipes par ASCE afin de garantir une participation minimum de toutes les associations.

Cachet de l'ASCE

Vu et certifié par le/la président(e) de l'ASCE d'origine

Nom : Prénom :

Fait à le

Signature



FNASCE

couleur passion

Avertissement : Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée lors du challenge, elle restera confidentielle et sera détruite. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident.

Quand vous l'aurez rempli, vous l'insérerez dans une enveloppe à votre nom. Elle sera alors remise à l'organisateur présent sur le challenge et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du challenge ou détruite selon votre demande.

ASCEE :

Nom :

Prénom :

Coordonnées de la personne à contacter :

Votre groupe sanguin :

Traitement médical en cours :

Allergies :

Merci de préciser le type d'allergies dont vous souffrez (médicamenteuse, alimentaire...)

Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler :